



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de septembre, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Sandrine Tanguy a donné procuration à Magalie Le Merrer
Nadège Le Guillou a donné procuration à Frédéric Le Meur.

Secrétaire de séance : Gérard Le Merrer

Délibération n° 2026/31

Objet : Demande de la société de chasse

Le Maire informe qu'il a reçu une demande de la société de chasse de Moustéru pour demander l'autorisation d'installer 2 congélateurs dans le local technique derrière le boulodrome.

En effet, ce local est déjà utilisé actuellement par la société de chasse pour dépecer les gibiers après une session de chasse. Le Maire indique que le local est irréprochable après leur passage.

Ces congélateurs permettraient de conserver les abats des animaux jusqu'à la venue de la Secanim qui assure l'équarrissage, la collecte et le traitement des matières animales à risque, garantissant sécurité sanitaire et environnementale. La commune détient actuellement une convention avec la Secanim.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'autoriser la société de chasse à installer 2 congélateurs dans le local technique derrière le boulodrome .
- **Dit** qu'une installation électrique sera à prévoir, à la charge de la société de chasse.
- Une convention de mise à disposition du local technique sera à éditer entre la commune et la société de chasse.

Le Maire
Frédéric Le Meur

